



Suite ald (cancer) droits et devoir de l assureur

Par **ANDREE 2A**, le **22/10/2013** à **20:22**

[fluo]bonjour[/fluo]

j ai realise un pret a ma banque depuis peu je suis atteinte d un cancer

A ma surprise les arrets maladie depuis l affection et les doc de la ss me declarant en affection longue duree

D abord un questionnaire assez consequent qui quoi comment par moi meme et medecin puis mon questionnaire sante? Mon contrat et maintenant la liste de ts les arrets maladie depuis 5ans

C enorme depuis 5 ans je n ai meme plus trace je vois avec mon employeur...apres cela peuvent ils exigers a chacun des arrets le motif les mediments prescrits? ?? C enorme je n arriverai jamais

Je suis en cancerologie cela me stresse je sais pas comment faire pr trouver ts ces elts 3 par ci 10 jours ou 30 jours pr un burn out. ..je n avais pas indique sur questionnaire de sante ct juste burn out chute de tension et fatigue qq mois avant declaration cancer...mes obligations et les limites d exigence

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **23/10/2013** à **07:27**

Bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps

de vous répondre

S'il s'agit d'une demande d'assurance liée à un prêt, je ne peux que vous conseiller d'apporter le plus grand soin aux réponses que vous allez faire sur le questionnaire médical.

Lors d'un décès, même non lié à une maladie non déclarée, les assureurs mettent tout en oeuvre pour éviter le règlement (ou appliquer une règle proportionnelle) en invoquant la fausse déclaration.

Si vous ne pouvez trouver d'assureur, il faut contacter la Convention AERAS que votre banque doit vous conseiller